

# DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

## Séance du 30 septembre 2024

> *Pôle de Buchy* > Siège social  
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **25**

Présents : **15**

Pouvoirs : **1**

Absents : **10**

Nombre de votants : **16**

Numéro  
**B2024-09-30-084**

Point de l'ordre du jour  
**3**

Objet  
**Voirie – Travaux  
d'investissement –  
Autorisation à signer les  
marchés 2025-2027.**

Date de convocation  
**20 septembre 2024**

Affichage de la convocation  
**20 septembre 2024**

Rapporteur  
**Monsieur LESELLIER**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 septembre à 18h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Delphine DURAMÉ** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

M. NAVE Alain, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, Mme DURAMÉ Delphine, M. GUTIERREZ Denis, Mme THIERRY Nathalie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. GOSSE Emmanuel, M BONHOMME Patrice, M LESELLIER Paul, M HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. AGUADO Anthony a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques

### Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique, M. CAJOT, M. LEMETAIS Dany, M. OCTAU Nicolas, M POISSANT Christian, M. SAGOT Pascal, M. MOLMY Georges

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Paul LESELLIER, Vice-Président en charge de la voirie, qui rappelle que le marché passé pour la voirie (Investissement) 2022-2024 expire au 31 Décembre 2024. Une consultation a été lancée, en marché passé en procédure adaptée.

A la date de remise des candidatures et des offres, le 11 Juillet 2024 à 12h00, six entreprises ont remis leur pli, toutes dans les délais impartis.

Les services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont ouvert les plis remis, le 11 Juillet 2024 à 14h00, en présence de Paul LESELLIER. Après analyse, la Commission « ad hoc » de la CCICV, réunie le 13 Septembre 2024, a validé le classement du Rapport d'Analyse des Offres, proposant d'attribuer les quatre lots aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Pôle de Buchy : Entreprise VIAFRANCE (pour une offre de 310 021.50 € HT sur un maximum contractuel de 1 300 000 € HT) ;
- Lot n°2 : Pôle de Martainville : Entreprise VIAFRANCE (pour une offre de 177 440.00 € HT sur un maximum contractuel de 650 000 € HT) ;
- Lot n°3 : Pôle de Montville : Entreprise VIAFRANCE (pour une offre de 503 577.00 € HT sur un maximum contractuel de 2 100 000 € HT) ;
- Lot n°4 : Voirie des zones d'activités de la CCICV : Entreprise VIAFRANCE (pour une offre de 90 010.00 € HT sur un maximum contractuel de 600 000 € HT) ;

**Vu :**

- ✓ L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, portant création de la Communauté de communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ L'arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et son annexe modifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en date du 14 septembre 2020 ;
- ✓ Le rapport d'analyse des offres ;

## Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer les marchés pour chacun des lots correspondants ;
- De procéder à toute mesure nécessitant leur mise en œuvre ;
- D'inscrire les dépenses au compte 2317 du BP 2025 du service voirie ;
- D'inscrire les dépenses au compte 2317 du BP 2025 du service développement économique ;
- D'inscrire les dépenses au compte 2313 du BP 2025 du service développement économique.

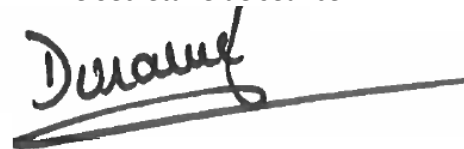
Nombre de votants	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

  
Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

  
Delphine DURAMÉ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*